



## Fête de Noël 2016, ne faites pas CADEAU du samedi 24 Décembre !!

Nous avons tous pu remarquer que cette année Noël tombait un dimanche et heureusement tous les agents aux cadres permanents vont pouvoir, de ce fait, récupérer un repos compensateur !!!

**Nous avons donc la possibilité de poser une absence supplémentaire et ce jusqu'à la fin mars 2017.**

Bien évidemment, la direction s'est bien gardée de communiquer à ce sujet, c'est pourquoi **SUD-Rail** vous informe.

Nous vous rappelons ainsi que cette date fait partie des jours fériés particulier repris dans le RH 00143 (congés du personnel du cadre permanent, qui s'applique également au personnel contractuel) chapitre 2, article 8.3 b :



« *Les agents du cadre permanent chôment également le samedi veille de Noël lorsque cette fête tombe un dimanche. Ceux dont l'utilisation ce jour là est imposée par les nécessités du service ou qui se trouvent en repos périodique bénéficient d'un repos compensateur* ».

**En résumé, on récupère le 24/12...**

***Le Fédération SUD-Rail, ses militants et ses adhérents vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !!***